

**ATTESTATION RELATIVE
AUX REVENUS ACCESSOIRES**

Cette attestation est obligatoire et doit être fournie par chaque personne
de plus de 18 ans composant le foyer, y compris le demandeur

Je, soussigné(e) :

- Monsieur
- Madame/ Mademoiselle

Atteste sur l'honneur :

avoir perçu * ne pas avoir perçu

De revenus accessoires de quelque nature que ce soit (revenus mobiliers, valeurs et capitaux mobiliers, intérêts bancaires, produits d'assurance vie, ressources numéraires, prestations en nature...) pour l'année N-1.

*Dans la mesure où des revenus accessoires ont été perçus, leurs montants doivent être justifiés par la communication d'attestation(s) bancaire(s).

Fait à Monaco le

Signature

Tout cas de fausse déclaration ou de production de fausses attestations pourra voir s'appliquer les sanctions telles que prévues dans l'article 103 du code pénal